

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUABIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGULT (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°01

(5.2 : Fonctionnement des assemblées)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Dispense de vote à bulletin secret pour les délibérations relatives aux désignations suivantes dans l'ordre du jour

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Considérant qu'il est procédé aux désignations et nominations des élus par vote, en principe, au scrutin secret ;

Considérant que toutefois, le Comité syndical peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par vote à bulletin scrutin secret pour ces nominations ou désignations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant le nombre de désignations inscrites à l'ordre du jour du Comité syndical ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA DISPENSE DE VOTE A BULLETIN SECRET POUR LES DELIBERATIONS RELATIVES AUX DESIGNATIONS INSCRITES.

Après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide de ne pas procéder aux votes au scrutin secret, pour l'ensemble des désignations suivantes dans l'ordre du jour.**

Présents : 60
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 61
Nombre de voix pour : 61
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Ludovic LE SQUER

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUABIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAU (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°02

(5.3: Désignation des représentants)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – S3T'ec : Désignation des représentants

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 21 Novembre 2018 portant création d'S3T'ec ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts d'S3T'ec ;

Considérant que le nombre de représentants élus du SMICTOM Sud Est 35 est fixé à 17 titulaires et 17 suppléants ;

Considérant que chaque délégué titulaire et suppléant est élu pour la durée de son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Le Président ;

Considérant les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Frédéric CLERMONT	Mme Marie-France ESNAULT
M. Philippe MAIGNAN	M. Serge BERGER
M. Lionel LE MIGNANT	M. Sébastien REGNIER
M. Ludovic LE SQUER	Mme Cathy MIOT
Mme Marielle MURET BAUDOIN	M. Jean-Yves LEBLANC
M. Arnaud VOISINNE	Mme Sandra DAVID
M. Antoine DURAND	M. Benjamin RESTIF
M. Patrice EON	M. Bertrand DESILLE
M. Melaine MORIN	M. Jean-Marc LEVÊQUE
M. François-Xavier DE BLIGNIERES	M. Rémy TEMPLON
Mme Sabrina LEGGERI	M. Gilles THOMAS
M. Jérémie DROUILLE	M. Eric PERCHAI
Mme Fabienne BELLOIR	M. Stéphane DOUABIN
M. Patrick ROBERT	Mme Véronique PELEY
M. Bruno LINNE	Mme Jocelyne GAUTIER
Mme Patricia LE GOFF	Mme Françoise HEULOT
M. Bruno VETTIER	M. Bernard BOUFFART

LE PRESIDENT PROPOSE DE DESIGNER LES REPRESENTANTS, AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS VITRE-FOUGERES.

Après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, approuve à l'unanimité la liste proposée et déclare élus tous les membres de la liste.

Présents : 60
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 61
Nombre de voix pour : 61
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Ludovic LE SQUER



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUABIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTIER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGault (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : *Néant*

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°03 (1.7: Actes spéciaux et divers)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L.2121-22 et D.1411-3 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres a pour fonction principale d'attribuer les marchés publics passés selon des procédures formalisées (appels d'offres, marchés négociés, ..). Sa composition est régie par le Code de la commande publique ;

Considérant que le syndicat peut constituer une CAO permanente pour toute la durée du mandat ;

Considérant que conformément à l'article 22 du Code de la commande publique, la commission est présidée de droit par Le Président ou son représentant (sur délégation du Président, son représentant ne pouvant être choisi parmi les membres élus de la Commission d'Appel d'offres) ;

Considérant que la commission d'appel d'offres du SMICTOM doit être composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Le comptable de la collectivité et un représentant de la DDETS siègent également à la commission avec voix consultative. Un ou plusieurs membres du service compétent chargés de suivre l'exécution du marché ou d'en contrôler la conformité à la réglementation, ainsi que des personnalités désignées par le président en raison de leur compétence dans le domaine objet du marché pourront également participer avec voix consultative.

Considérant que les membres titulaires et suppléants sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste : en cas d'égalité de restes, le siège à pourvoir revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Considérant que les listes peuvent comporter moins de noms ou plus de noms que de sièges à pourvoir, ce qui permettrait le cas échéant, de pourvoir un siège qui deviendrait vacant en cours de mandat sans avoir à renouveler entièrement la CAO. Les candidatures individuelles sont acceptées.

Considérant les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Melaine MORIN	M. Patrick ROBERT
Mme Sabrina LEGGERI	Mme Fabienne BELLOIR
M. François-Xavier DE BLIGNIERES	M. Serge BERGER
M. Bertrand DESILLE	Mme Marie-France ESNAULT
M. Philippe SIMON	Mme Françoise HEULOT

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR LA CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A TITRE PERMANENT POUR LA DUREE DU MANDAT ET A PROCEDER A L'ELECTION DES MEMBRES.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL à l'unanimité décide :

- De créer une commission d'appel d'offres à titre permanent pour la durée du mandat ;
- De déclarer élus membres de la CAO à caractère permanent :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
M. Melaine MORIN	M. Patrick ROBERT
Mme Sabrina LEGGERI	Mme Fabienne BELLOIR
M. François-Xavier DE BLIGNIERES	M. Serge BERGER
M. Bertrand DESILLE	Mme Marie-France ESNAULT
M. Philippe SIMON	Mme Françoise HEULOT

Présents : 60
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 61
Nombre de voix pour : 61
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic LE SQUER

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUBAIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAU (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°04 (1.7: Actes spéciaux et divers)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Création d'une commission des marchés en procédure adaptée (CMAPA)

Le Président expose :

La passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et à des règles de publicité. L'acheteur public doit notamment se conformer à une procédure déterminée en fonction de la valeur de l'achat et de son objet (travaux, fournitures et services). Ainsi, les collectivités doivent obligatoirement passer leurs marchés selon la procédure dite formalisée dès lors que la valeur de cet achat est supérieure aux seuils européens (depuis le 1^{er} janvier 2020 : 214 000€ pour les marchés de fournitures et de services et 5 350 000€ pour les marchés de travaux – ces seuils sont amenés à évoluer tous les deux ans).

En deçà de ces seuils, les collectivités peuvent passer leurs marchés selon une procédure adaptée, c'est-à-dire une procédure dont les modalités sont déterminées librement par la collectivité, dans le respect toutefois des principes fondamentaux de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures – article L3 du code de la commande publique).

Le SMICTOM Sud Est 35 passe une grande partie de ses marchés selon une procédure adaptée.

La commission d'appel d'offres (CAO) constituée par une délibération du Comité syndical en cette séance n'est en principe, pas compétente pour intervenir dans les procédures adaptées, l'autorité compétente pour attribuer un MAPA étant :

- Le Président pour tous les marchés d'une valeur inférieure à 45 000 € HT
- Le Bureau syndical pour tous les marchés compris entre 45 000 € et 214 000€ HT
- Le Comité syndical pour les marchés supérieurs à 214 000€ HT.

Afin d'introduire de la souplesse dans les procédures tout en conservant la nécessité de recueillir l'avis des élus avant une attribution de marché en Comité syndical, il est proposé de constituer une commission ad hoc qui pourra intervenir spécifiquement à l'occasion des procédures dites adaptées pour les marchés de travaux. Son rôle sera d'aider le Comité syndical à prendre sa décision dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres présentées par les candidats, en arrêtant un classement provisoire des offres. Elle pourra également proposer au (à la) Président(e) d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats, dès lors que cette possibilité est expressément prévue par les documents de la consultation.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure et de garantir la meilleure efficacité de cette nouvelle commission, il est proposé que la composition de cette « Commission Marché A Procédure Adaptée » (CMAPA) soit identique à celle de la CAO.

Une fois cette CMAPA créée le circuit de décision pour l'attribution des marchés publics se découpera comme suit :

Seuils		Décision
Mini	Maxi	
Prestations de travaux		
0 € H.T	45 000€ H.T	Président
>45 000 € H.T	214 000€ H.T	Bureau syndical
>214 000 € H.T	5 350 000€ H.T	Comité syndical après avis de la CMAPA
>5 350 000€ H.T	-	Comité syndical après avis de la CAO
Prestations de services et de fournitures		
0 € H.T	45 000€ H.T	Président
>45 000 € H.T	214 000€ H.T	Bureau syndical
>214 000 € H.T	-	Comité syndical après avis de la CAO

Le fonctionnement de la CMAPA sera le suivant :

- Le Président et les membres de la CMAPA ont voix délibérative,
- Les règles de la convocation de la CMAPA et de quorum sont identiques à celles régissant la CAO,
- Les agents compétents dans le domaine du marché public examiné pourront assister à la réunion de la CMAPA à titre consultatif.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CREATION DE LA COMMISSION MAPA SELON LES CONDITIONS SUSMENTIONNEES.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, décide :

- **De créer une commission MAPA.**
- **La composition est identique à la Commission d'appel d'offres.**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Melaine MORIN	M. Patrick ROBERT
Mme Sabrina LEGGERI	Mme Fabienne BELLOIR
M. François-Xavier DE BLIGNIERES	M. Serge BERGER
M. Bertrand DESILLE	Mme Marie-France ESNAULT
M. Philippe SIMON	Mme Françoise HEULOT

Présents : 60
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 61
Nombre de voix pour : 61
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUBAIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTIER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGault (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : *Néant*

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°05

(1.7: Actes spéciaux et divers)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la Commission de délégation de service public (CDSP)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour les délégations de service public, une commission ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen :

- De leurs garanties professionnelles, et financières,
- De leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail,
- De leur aptitude à assurer de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;

Considérant que, pour le SMICTOM Sud Est 35, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée ;

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Considérant les candidatures suivantes :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
M. Melaine MORIN	M. Patrick ROBERT
Mme Sabrina LEGGERI	Mme Fabienne BELLOIR
M. François-Xavier DE BLIGNIERES	M. Serge BERGER
M. Bertrand DESILLE	Mme Marie-France ESNAULT
M. Philippe SIMON	Mme Françoise HEULOT

LE PRESIDENT PROPOSE DE CREER UNE COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC A TITRE PERMANENT POUR LA DUREE DU MANDANT ET DE PROCEDER A LA DESIGNATION DES MEMBRES.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL à l'unanimité décide :

- De créer une commission de délégation de service public à titre permanent pour la durée du mandat ;
- De déclarer élus membres de la CDSP à caractère permanent :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
M. Melaine MORIN	M. Patrick ROBERT
Mme Sabrina LEGGERI	Mme Fabienne BELLOIR
M. François-Xavier DE BLIGNIERES	M. Serge BERGER
M. Bertrand DESILLE	Mme Marie-France ESNAULT
M. Philippe SIMON	Mme Françoise HEULOT

Présents : 60
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 61
Nombre de voix pour : 61
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUBAIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAU (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°06

(5.3: Désignation de représentants)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 Décembre 2025 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu les statuts du Comité national d'Action sociale (CNAS), modifiées en assemblée générale le 8 juin 2018 ;

Considérant que le CNAS est un organisme apportant des prestations sociales au personnel ;

Vu la décision n°64 du 5 Mars 2026 du Président relative à l'adhésion au CNAS ;

Considérant que pour les collectivités territoriales adhérentes et autres associations exerçant une mission de service public, le délégué élu est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Le Président ;

Considérant la candidature de Mme Fabienne BELLOIR, comme représentant du SMICTOM Sud Est 35, aux instances du CNAS ;

LE PRESIDENT PROPOSE AU COMITE SYNDICAL DE DESIGNER UN REPRESENTANT DU SMICTOM DU SUD EST AU SEIN DES INSTANCES DU CNAS.

Est proposé la candidature de : Mme Fabienne BELLOIR.

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 60

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 61

Nombre de voix recueillies pour Mme Fabienne BELLOIR : 61

Mme Fabienne BELLOIR est déclarée élue représentante du SMICTOM du Sud Est au sein du CNAS.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Ludovic LE SQUER



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUABIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGault (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : *Néant*

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°07

(5.3: Désignation de représentants)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants au sein de l'Association AMORCE

Le Président expose :

Vu la décision n°36 du 4 Février 2026 du Président relative à l'adhésion à l'Association AMORCE ;
Considérant que l'Association AMORCE regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les sociétés d'économie mixte, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie ;

Considérant qu'AMORCE constitue un lieu de partage des connaissances et expériences entre collectivités territoriales et professionnels, que l'association intervient sur les composantes des choix que doivent faire les collectivités territoriales :

- ▶ la technique
- ▶ l'impact sur l'environnement
- ▶ la réglementation
- ▶ l'économie (coûts, financements, fiscalité)
- ▶ les modes de gestion, les marchés
- ▶ l'organisation entre les structures et les différents niveaux de collectivités
- ▶ les politiques au niveaux européens, national, territorial
- ▶ l'information, la concertation, le débat public

Considérant que le rôle d'AMORCE est aussi de faire des propositions au niveau national (Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat) et européen (Parlement, Commission européenne) afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales, et d'améliorer les conditions économiques, techniques et juridiques de la gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires ;

Considérant que le SMICTOM Sud Est 35 doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette association ;

Considérant la candidature de M. Ludovic LE SQUER, comme représentant du SMICTOM Sud Est 35 au sein d'AMORCE ;

LE PRESIDENT PROPOSE AU COMITE SYNDICAL DE DESIGNER UN REPRESENTANT DU SMICTOM DU SUD EST AU SEIN DES INSTANCES D'AMORCE.

Est proposé la candidature de : M. Ludovic LE SQUER.

Il est procédé au vote.

Nombre de votants : 60

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 61

Nombre de voix recueillies par M. Ludovic LE SQUER : 61

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUABIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTIER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : Néant

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°8

(5.2 : Fonctionnement des assemblées)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Création des commissions, comité de pilotage et groupes de travail

Le Président expose :

Il est proposé d'instituer les commissions suivantes :

- Commission Communication ;
- Commission Finances ;
- Commission Collecte et Pré-collecte ;
- Commission Déchèterie ;
- Commission des Présidents (regroupant les Présidents des 3 EPCI adhérentes, Président du SMICTOM Sud Est, et Président(e) d'S3T'ec.

Il est proposé également de créer des groupes de travail selon l'actualité. Les groupes de travail sont ouverts aux délégués titulaires et suppléants.

Pour mémoire et conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des collectivités territoriales, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code, les commissions sont présidées de plein droit par le Président du SMICTOM Sud Est 35. Il appartiendra à chaque commission, comité et groupes de travail de désigner son vice-président, lors de sa première séance. Les délégués, sans délégation de fonction, pourront être missionnés sur certains sujets nécessitant un investissement important, afin d'accompagner le Président de la commission dans ses fonctions.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA CREATION DES COMMISSIONS PROPOSEES AINSI QUE SUR LES MODALITES DE COMPOSITION.

Après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte la proposition faite par Le Président, en ce qui concerne la création des commissions ainsi que les modalités de composition.**

Présents : 60
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 61
Nombre de voix pour : 61
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Ludovic LE SQUER

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026**
Date convocation : 21 mai 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUBAIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGAULT (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAI* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : *Néant*

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°9

(5.6: Exercice des mandats locaux)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonctions des élus

Le Président expose :

Suite à l'installation du Comité syndical et à l'élection du Président et des vice-présidents le 19 Mai 2026, il appartient au Comité syndical de déterminer le montant des indemnités des élus.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 5211-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 Décembre 2025 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu la délibération n°1 du Comité syndical en date du 19 Mai 2026 relative à l'élection du Président ;

Vu la délibération n°2 du Comité syndical en date du 19 Mai 2026 fixant le nombre de Vice-présidents au SMICTOM Sud Est 35 ;

Vu la délibération n°3 du 19 Mai 2026 relative à l'élection des Vice-présidents ;

Vu les arrêtés du Président portant délégation de fonctions aux Vice-présidents ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant du SMICTOM Sud Est 35 de voter les taux qui, appliqués au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, déterminent les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président, de Vice-présidents ayant reçu une délégation de fonction du Président ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions du Président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président ;

Considérant qu'elles sont déterminées en appliquant, au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les barèmes suivants (Syndicat de communes et syndicat mixte fermé, population totale comprise entre 100 000 et 199 999 habitants) :

- Président : 35.44 %
- Vice-président : 17.72 %

Le Comité Syndical est invité à fixer, à compter du 19 Mai 2026, lesdites indemnités de la manière suivante :

- Président : 35.44%
- Chaque Vice-président : 17.72%

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De fixer le montant annuel des indemnités à 96 146.28 € par an (selon l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, valeur au 1^{er} Janvier 2024)
- De répartir les indemnités versées à compter du 19 Mai 2026, date de l'élection du Président et des vice-présidents, comme suit :
 - 35.44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Président, soit 17 481.24 € par an,
 - 17.72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour l'ensemble des vice-présidents, soit 78 665.04 € par an.

Le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Bureau Syndical.

Mandat	Pourcentage Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut en Euros
Président	35.44 %	1 456.77 €
1 ^{ER} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
2 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
3 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
4 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
5 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
6 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
7 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
8 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €
9 ^{ème} Vice-Président	17.72 %	728.38 €

Présents : 60
 Pouvoir : 1
 Nombre de votants : 61
 Nombre de voix pour : 61
 Abstentions : 0
 Contre : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,



Ludovic LE SQUER

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du MARDI 02 JUIN 2026
Date convocation : 21 mai 2026**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni au siège du SMICTOM à Vitré, le Mardi 02 juin deux mille vingt-six à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	60
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS) – M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Stéphane DOUABIN (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Françoise HEULOT (BRIELLES) – Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE, M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Jean-Marc LEVEQUE, M. Bruno VETTIER (CHATEAUGIRON) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Sylvain MOREAU (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Cédric VALAIS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE) – M. Frédéric CLERMONT, M. Gaston GUAIS (JANZE) – M. Daniel FEVRIER, Mme Nadine BACHELIN (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Serge BERGER (LANDAVRAN) – M. Xavier MONNIER (LE PERTRE) – M. Bruno COULOMBET (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – M. Gildas DUBOIS (MARPIRE) – M. Hervé BRUEY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) – M. Philippe MARTIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Mylène REBUT (MOULINS) – M. Cédric FOLIARD (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. François-Xavier DE BLIGNIERES, M. Alain HERVAGULT (PIRE-CHANCE) – M. Philippe SIMON (PRINCE) – M. Claude DELENCLOS, Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Julien PEREZ (ST DIDIER) – Mme Estelle BREHAULT (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Sébastien PITOIS (ST M'HERVE) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Rémy TEMPLON (VERGEAL) – M. Sébastien REGNIER (VISSEICHE) – M. Lionel LE MIGNANT, M. Philippe MAIGNAN (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Annie BEAUGENDRE (ETRELLES) – M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Ophélie FROTIN (TAILLIS) – M. Patrick PLANCHET (VITRE).

Pouvoir : Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) donne pouvoir à M. Claude DELENCLOS (RETIERS).

Arrivée en cours de séance : M. Christian HAMELOT* (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Eric PERCHAIS* (CHATEAUBOURG) – M. Benjamin RESTIF* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Sabrina LEGGERI* (RETIERS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Mélanie ALLARD* (AMANLIS).

Départ en cours de séance : *Néant*

Assistaient également à la réunion : M. Jérôme PAUTONNIER (BREAL SOUS VITRE) – M. Vincent GUILLEUX (CORNILLE) – M. Christian BELLIER (ERBREE) – M. Sébastien GOUPIL* (LA SELLE GUERCHAISE) – M. Romain BIGOT* (MARCILLE-ROBERT) – Mme Laurence DUBOIS (MONDEVERT) – Mme Natacha GODELOUP (VERGEAL).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE, M. Charles JEULAND (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Patricia MOREL (BAIS) – M. Didier RAUFLET (BOISTRUDAN) – Mme Corinne CUZZI (BRIELLES) – Mme Isabelle CHARPENTIER (CHATEAUGIRON) – M. Ludovic GIEUX (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Alexis-Nicolas (ESSE) – M. Maurice SPETEBROOT (ETRELLES) – Mme Muriel HELARY (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Nicolas ROUSSEL, M. Romain JANNIER (MONTAUTOUR) – Mme Aurélie LAQUERRE (MOULINS) – M. Christopher MESNIL (MOUSSE) – Mme Astrid TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Katia PEIGNE (PIRE-CHANCE) – Mme Nadine BRARD (POCE LES BOIS) – Mme Cathy MIOT, Mme Emilie SEPULCHRE DE CONDE (SERVON SUR VILAINE) – Mme Séverine RENAUX (TORCE) – Mme Laurence DOURDAIN, M. Michel GIEUX (VAL D'IZE) – M. Bruno LINNE (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Christian SORIEUX (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG).



COMITÉ SYNDICAL 02 JUIN 2026

DELIBERATION N°10

(5.6 : Exercice des mandats locaux)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Remboursement des frais de déplacement

Le Président expose :

L'article L. 5211-13 du CGCT précise que les membres des conseils ou comités des EPCI, peuvent être remboursés des frais de déplacement qu'ils engagent à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, ou d'organismes où ils représentent cet EPCI lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que la leur. En application de l'article L 5721-8 du CGCT réglementant les syndicats mixtes, les dispositions des articles L 5211-12 à L. 5211-14 applicables aux syndicats de communes sont applicables aux syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-13 à 5211-14,

Il est proposé de rembourser les frais occasionnés par les déplacements des élus, conformément aux barèmes fixés par décret, et selon les modalités définies ci-après.

Le bénéfice du remboursement des frais de déplacement est ouvert aux délégués titulaires, et aux délégués suppléants lorsqu'ils remplacent le délégué titulaire absent au sein de l'Assemblée délibérante. Les frais liés aux déplacements à l'occasion des réunions des commissions ou groupes de travail sont pris en charge pour l'ensemble des délégués qu'ils soient titulaires ou suppléants.

Le point de départ et de retour retenu pour le calcul des kilomètres est la résidence administrative (siège de la collectivité membre de rattachement-commune). Les remboursements se calculent à partir de la résidence administrative.

L'indemnité kilométrique est calculée en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus. (cf Arrêté du 26 Février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques)

PUISSANCE FISCALE DU VEHICULE	JUSQU'À 2 000 KMS	DE 2 001 A 10 000 KMS	AU-DELA DE 10 000 KMS
5 CV ET MOINS	0.32	0.40	0.23
DE 6 A 7 CV	0.41	0.51	0.30
8 CV ET +	0.45	0.55	0.32

Le montant (en € par km) de remboursement pour les deux roues est fixé comme suit (cf Arrêté du 26 Février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques) :

PUISSANCE DU CYCLE	MONTANT
MOTOCYLETTE (SUPERIEUR A 125 CM3)	0.15
VELOMOTEUR (INFERIEUR A 125 CM3)	0.12

Les montants des remboursements des frais kilométriques seront réévalués, conformément à la réglementation en vigueur.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite la fourniture des pièces justificatives suivantes :

- A la première demande de remboursement :
 - o Remplir la demande d'ouverture de prise en charge
 - o Transmettre les coordonnées personnelles (adresse postale), accompagnées du RIB complet et d'une copie de la carte grise (à la première demande, et lors de tout changement de véhicule)
- A chaque demande de remboursement : la production d'un état de frais signé de l'élu.

Le remboursement des frais de déplacement est effectué à la fin du déplacement ou trimestriellement à terme échu.

Les frais de déplacement sont pris en charge à compter de la prise de fonction des élus, soit le 19 mai 2026, date d'installation du Comité syndical.

M. LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS.

Au vu des éléments présentés, et après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide les conditions de remboursement des frais de déplacement des élus,**
- **Autorise le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 60
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 61
Nombre de voix pour : 61
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic LE SQUER
smictom